



**LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**

● PORTE CF 2h - EI 120

**LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**

- Mur coupe-feu REI 120
- Ecran thermique REI 120
- Limite de cantons de désenfumage  
Surface < 1600 m² sg - L. max. < 60 ml
- Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA/ Issue de secours
- Lanterneaux fixe d'éclairage naturel entropôt.  
Dimensions 200 x 300 sg
- Lanterneaux de désenfumage.  
Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4,08 m²
- DENFC** Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.  
Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches CO2.
- Zone de rétention des eaux d'extinction

**Propriété intellectuelle.**  
L'article 1111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».  
L'article 1602 du Code de Commerce stipule que « le nom de l'architecte figure sur le projet architectural d'un bâtiment et la date d'approbation de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

**Responsabilité de l'architecte.**  
Le responsable de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

**Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

**Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.  
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR



<b>DEMANDEUR :</b> 	LINKCITY ÎLE DE FRANCE Bâtiment Challenge 1, av. Eugène Freyssinet 75 270 Guyancourt T: 01 30 40 48 59	<b>ARCHITECTE :</b> 	A.26-GL 165 bis, RUE DE VAUGRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
<b>BUREAU DE CONTROLE :</b> SD Environnement 19119bis Av. Léon Gambetta 92120 MONTROUGE T: 01 46 94 80 64	<b>BUREAU D'ETUDES :</b> SETU 2, imp. Gustave Eiffel BP 60001 78200 ACHERES T: 01 39 11 25 25	<b>PAYSAGISTE :</b> GILLES GENEST 4, Rue de la République 77270 CHATEAULANDON T: 01 64 78 38 23	
<b>RET THERMIQUE &amp; FLUIDES :</b> BIGS 165 bis, Rue de Vaugrard 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99			
<b>DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
<b>PLAN DE SECURITE INCENDIE</b>			N° Plan <b>ANX 01</b>
<b>N° AFFAIRE :</b> 1381	<b>AUTEUR / VERIFICATEUR :</b> C. Audino	<b>FORMAT :</b> A1 + 2	<b>ECHELLE :</b> Comme indiqué
<b>DATE :</b> 31/05/2018	<b>INDICE :</b>	C: Users\lud\l\Documents\BDR\BDR\REV1\BDR\1381 LINKCITY PERSAN CENTRAL.dwg, rvt	